

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2025



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 mars 2025

Date de convocation : 20 mars 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Lundi 24 mars 2025, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 14 votants : 18

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Stéphanie POTIER, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Jean SOUCHET, Bertrand GUILLOT, Arnaud OGER, Sylvain MESNEL, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Virginie BESSONNET ayant donné pouvoir à Richard SIGWALT, Karine DAVID ayant donné pouvoir à Cécile LANDREAU-BONENFANT, Dorothee JOINT ayant donné pouvoir à Stéphanie POTIER, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Jean-Claude FLEURY, Johann LE CIGNE, Lydia EVEILLARD, Marc PITAUD, Audrey NICOU, Delphine LAINARD

Secrétaire de séance :

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 24 février 2025.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 04 février au 10 mars 2025 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
SARL COUTHOUIS	Nouvel organigramme clés des bâtiments communaux	12.563,00 €	Commune – Op. 61
IECP	Réparation ventilation mairie	752,89 €	Commune – Op. 46
SAUR	Réparation conduite eau parking salle du Villebon	5.915,00 €	Commune – Op. 48
ATEMIS	Renouvellement abonnement annuel Microsoft 365	907,20 €	Commune – Op. 46
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
DECOVELO	Ateliers créatifs pour enfants médiathèque	325,00 €	Commune

TECERES	Fertilisation terrain de football des Primevères et de la Marne	4.916,10 €	Commune
MENUET	Réparation robot mixeur restaurant scolaire	215,35 €	Commune
Groupe V'TECH	Renouvellement contrat location copieurs mairie + médiathèque + école publique	1.981,88 € / trimestre	Commune
SAFE	Maintenance préventive alarmes divers bâtiments	1.657,14 €	Commune

Communication de l'état récapitulatif des indemnités ou de toutes autres formes de rémunération des élus locaux pour l'année 2024

		Montants bruts en euros
Richard SIGWALT	Indemnité Maire	25.452,36 €
	Indemnité Vice-présidence Challans-Gois Communauté	10.245,12 €
	Indemnité Vice-présidence Vendée Eau	9.224,04 €
Marie-Claude RIOU	Indemnité Adjointe au Maire	9 636,36 €
Johann LE CIGNE	Indemnité Adjoint au Maire	9 636,36 €
Stéphanie POTIER	Indemnité Adjointe au Maire	9 636,36 €
Cécile LANDREAU-BONENFANT	Indemnité Adjointe au Maire	9 636,36 €
Thierry CROCHET	Indemnité Adjoint au Maire	9 636,36 €
Pierre CHIRON	Indemnité Adjoint au Maire	9 636,36 €

Articles 92 & 93 - Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique : "en matière de transparence, les EPCI et les communes publieront désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au siège de sociétés locales ou syndicats".

[DCM n°016-03-2025](#)

Fiscalité directe locale – Vote des taux 2025

Monsieur Le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts il revient au Conseil municipal de voter les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Sur proposition de la Commission communale des finances réunie le 04 mars 2025, il propose d'augmenter les taux de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,72 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,43 %

Les conseillers de la liste non majoritaire estiment qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une hausse de la fiscalité cette année qui est marquée par le sceau de l'économie. De plus, la situation financière de la commune qui est saine ne justifie pas cette augmentation.

Monsieur le Maire rappelle que le produit issu d'une augmentation de 1 point des taux des impôts locaux représente 10.000,00 € ce qui n'est pas une somme importante en soi mais sur 10 ans vient à représenter 100.000,00 €. De plus, faire le choix de ne pas augmenter la fiscalité au titre du symbole fait peser le risque d'un rattrapage brutal après plusieurs exercices.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix « pour » et 04 abstentions,

- Décide l'augmentation des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025 tel que présenté ci-dessus.

[DCM n°017-03-2025](#)

Finances – Budget Général – Budget Primitif 2025

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les crédits du Budget Primitif 2025 du Budget Général de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	2.760.000,00 €
Recettes	2.760.000,00 €

Investissement

Dépenses	1.555.000,00 €
Recettes	1.555.000,00 €

[DCM n°018-03-2025](#)

Finances – Budget Assainissement – Budget Primitif 2025

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les crédits du Budget Primitif 2025 du Budget Assainissement de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	160.000,00 €
Recettes	160.000,00 €

Investissement

Dépenses	378.000,00 €
Recettes	378.000,00 €

[DCM n°019-03-2025](#)

Finances – Budget Lotissement – Budget Primitif 2025

Le Conseil municipal vote avec 14 voix pour et 04 abstentions les crédits du Budget Primitif 2025 du Budget Assainissement de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	1.319.720,88 €
Recettes	1.319.720,88 €

Investissement

Dépenses	860.720,88 €
Recettes	860.720,88 €

DCM n°020-03-2025

Subvention communale au Centre Communale d'Action Sociale

Après avoir pris connaissance du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), Monsieur le Maire informe qu'il conviendrait de verser une subvention de la commune d'un montant de 10.000,00€ (*dix mille euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de verser au CCAS une subvention d'un montant de 10.000,00 € (*dix mille euros*),
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 du Budget Général.

DCM n°021-03-2025

Participation financière au projet OXYVIR

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil municipal que face aux contaminations récurrentes des coquillages par le norovirus, les professionnels conchylicoles se sont organisés pour déployer sur le territoire national un suivi expérimental de l'indicateur OXYVIR (bactériophages) pour gérer le risque norovirus dans leurs coquillages.

L'objectif de ce projet est de suivre l'évolution de ce bactériophage dans l'eau afin d'anticiper les pics de norovirus et les fermetures sanitaires des zones. Grâce à cela, les professionnels pourront rapidement mettre à l'abri leurs animaux avant l'alerte sanitaire et ainsi continuer à les commercialiser.

Dans ce cadre, le Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire sollicite les collectivités territoriales qui exercent la compétence assainissement en vue d'obtenir les financements nécessaires à la mise en application de ce projet.

Monsieur le Maire propose que la commune participe au soutien financier de cette action en proposant l'attribution d'un montant de 0,50 € (*cinquante centimes*) par habitant, soit la somme globale de 1.388,50 € (*mille trois cent quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes*).

Les membres de la liste non majoritaire soulignent l'absence de références scientifiques appuyant cette demande et s'interrogent sur ce dispositif qui ne garantit pas aux conchyliculteurs la commercialisation. Dans le prolongement de cette réflexion, ils se questionnent sur le rôle que joueront les organismes sanitaires étatiques dans les procédures de précaution et de sauvegarde en cas de maladie liée au norovirus. Ils demandent à avoir un retour en Conseil municipal de l'expérimentation dudit dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide l'attribution d'une participation financière de la commune d'un montant de 1.388,50 € (*mille trois cent quatre-vingt-huit euros et cinquante centimes*) correspondant à 0,50 € (*cinquante centimes*) par habitant au bénéfice du Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire dans le cadre du financement du projet OXYVIR,
- Dit que les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » de la section fonctionnement du Budget Général.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

DCM n°022-03-2025

Marché entretien des fossés 2025 – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre des travaux d'entretien des fossés (curage et levage de buse) pour l'année 2025, une consultation auprès de plusieurs entreprises a été organisée du 27 février au 14 mars 2025 inclus au terme de laquelle la SARL DMA TP, la SAS GUIBERT et la SARL GAUTIER NAULEAU ont répondu.

Après analyse des offres, leurs propositions sont conformes à la demande.

Il est proposé d'attribuer le marché à la SARL GAUTIER NAULEAU qui a présenté l'offre la mieux disante pour un montant total hors taxe de 12.760,00 € (*douze mille sept cent soixante euros*).

La liste non majoritaire déplore que la question de l'entretien pluriannuel des fossés n'ait pas fait l'objet d'une étude en Commission voirie.

Monsieur le Maire informe que le programme d'entretien pluriannuel des fossés a fait l'objet d'un travail conjoint entre l'Adjoint à la voirie et le Responsable des services techniques puis a été débattu en Bureau municipal avant d'être mis en pratique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la SARL GAUTIER NAULEAU pour un montant annuel hors taxe de 12.760,00 € (*douze mille sept cent soixante euros*) dans le cadre de la réalisation des travaux d'entretien des fossés 2025,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis correspondant.

AFFAIRES SCOLAIRES

Compte-rendu du Conseil d'école Les Guernouvelles du 04 mars 2025

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente au Conseil municipal le compte-rendu du Conseil d'école de l'établissement Les Guernouvelles qui s'est tenu le 04 mars 2025.

Actuellement, l'école ne serait pas concernée pas des mesures de fermeture de classe. Une première projection pour la rentrée scolaire 2025/2026 établit les effectifs à 86 élèves.

Le 11 janvier dernier, l'école a organisé ses portes ouvertes qui, cette année, se sont déroulées le même jour que celles de l'école privée. Nouveauté, la commune a profité de cette occasion pour ouvrir les portes de son restaurant scolaire ce qui a été très apprécié par les familles.

Le projet de l'école s'organise autour de trois grands axes :

- L'ouverture artistique et culturelle : les classes de GS/CP et CM1/CM2 sont allées voir un spectacle de cirque à cette occasion ;
- La vie associative : une intervention de deux bénévoles des restos du cœur a eu lieu afin d'expliquer le rôle de cette association et une collecte au sein de l'école a été organisée à cette occasion ;
- L'éducation aux médias et à l'information : aucune action n'a été encore menée.

Concernant le bilan des projets pédagogiques et des activités scolaires du second trimestre, nous pouvons citer notamment une intervention de la prévention routière à l'attention des élèves de l'élémentaire, l'expo-vente de livres de la Maison de la presse à Challans, l'intervention de l'infirmière scolaire auprès des élèves de CE et CM, l'apprentissage de l'anglais par Mme WEBER, action financée par la Commune.

URBANISME BATIMENTS

[DCM n°023-03-2025](#)

Dénomination de voie – Chemin du Marais Doux

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'en raison de la présence de deux habitations aux lieux-dits Le Marais Doux et La Petite Cathusière et de la nécessité de mettre à jour la base d'adresse locale, il est impératif de procéder à la dénomination de la voie qui les dessert.

Elle propose la dénomination suivante :

- Chemin du Marais Doux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la dénomination mentionnée ci-dessus.

[DCM n°024-03-2025](#)

Dénomination de voie – Impasse des Caribots

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'en raison de l'implantation de *tiny houses* sur une partie de la parcelle référencée au cadastre AM 70 et de la nécessaire mise à jour de la base d'adresse locale qui en découle, il est impératif de procéder à la dénomination de la voie qui les dessert.

Elle propose la dénomination suivante :

- Impasse des Caribots

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la dénomination mentionnée ci-dessus.

[DCM n°025-03-2025](#)

Dénomination de voie – Chemin du Haut Port

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal qu'en raison de la présence de plusieurs habitations aux lieux-dits Le Grand Frêne et Le Haut Port ainsi que de la nécessité de mettre à jour la base d'adresse locale, il est impératif de procéder à la dénomination de la voie qui les dessert.

Elle propose la dénomination suivante :

- Chemin du Haut Port

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la dénomination mentionnée ci-dessus.

DCM n°026-03-2025

Quartier d'habitations La Chênaie – Lot 02 « Aménagement paysager » - Avenant 01

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°072-06-2023 en date du 18 septembre 2023 par laquelle il avait été confié à la SCOP CAJEC SA le marché relatif à l'aménagement paysager du quartier d'habitations La Chênaie correspondant au lot 02, pour un montant hors taxe de 20.197,92 € (*vingt mille cent quatre-vingt-dix-sept euros et quatre-vingt-douze centimes*).

Elle informe que des travaux supplémentaires (travaux de sol, fourniture de végétaux et accessoires de plantation) sont à prévoir au projet initial pour un montant hors taxe de 4.082,28 € (*quatre mille quatre-vingt-deux euros et vingt-huit centimes*).

En conséquence, il conviendrait de prendre un avenant pour modifier le montant du marché initial qui serait porté à 24.280,20 € HTT (*vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt euros et vingt centimes*).

La liste non majoritaire réitère sa demande d'avoir un état des charges liquidées et produits perçus du Budget lotissement. Après avoir rappelé que l'ensemble des dépenses et des recettes à percevoir a fait l'objet d'une validation en Conseil municipal, Monsieur le Maire demande à ce que ses services transmettent les informations financières sollicitées par la liste non majoritaire (grand livre par article et délibérations concernant le projet d'aménagement du lotissement Le Gaveau).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 14 voix pour et 04 abstentions,

- Valide l'avenant n°01 portant modification du montant du marché « Aménagement paysager » du quartier d'habitations La Chênaie attribué à la SCOP CAJEV SA pour le porter à un montant total hors taxe de 24.280,20 € (*vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt euros et vingt centimes*) afin d'intégrer la réalisation de travaux supplémentaires,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits en section fonctionnement du Budget Lotissement.

Rapport de la Commission « Urbanisme » du 20 mars 2024

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission « Urbanisme » lors de sa réunion le 20 mars 2024.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°05/2025 ATLANTIC MDB à Madame GAUTIER Mélanie, Chemin du Roullard ;
N°06/2025 Monsieur et Madame LEVI Jean et Lucette à Monsieur et Madame MEAR
Jean-Patrick et Nadège, 8 Allée du Manège.

Dates à retenir :

Vendredi 28 mars et Samedi 29 mars 2025 : Fête des bibliothèques

Samedi 05 avril : Bal Trad du Printemps

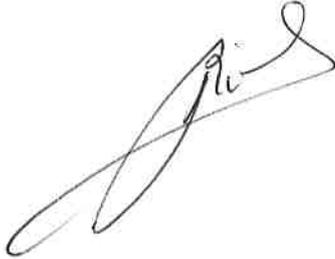
Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 28 avril 2025

Les dates des Conseils municipaux en 2025 sont :

- 26 mai, 30 juin,
- 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre.

La secrétaire de séance,

Marie-Claude RIOU



Le Maire,

Richard SIGWALT

